

no 257, plan no 1, lieu dit: Lalé, zone: Intérêt général, coordonnées: 2595536/1122989, propriétaire: commune de Grimisuat.

- M. Charles Mathys, rue de Montbrillant 74 à Genève, par M. Sermier Lionel, batterie Bonnefille 723 à Anzère, pour la construction d'une maison d'habitation à la rue du Golf 28, parcelle no 1671, plan no 14, lieu dit: Prarfardé, zone: habitat individuel H20, coordonnées: 2594915/1122190, propriétaire: Charles Mathys.
- M. Jean-Pierre Reusse, rue Galgenackerstrasse 1 à Oensingen, par l'Atelier d'architecture Daniel Devanthéry, avenue Château-de-la-Cour 4 à Sierre, pour la construction d'un couvert à voitures à la route d'Arbaz 11, parcelle no 372, plan no 3, lieu dit: Les Tsoudanes, zone: Habitat individuel H30, coordonnées: 2595685/1123525, propriétaire: Reusse Jean-Pierre.

Les plans sont déposés au bureau communal, au rez-de-chaussée, guichet no 3, où ils peuvent être consultés pendant trente jours. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces projets doivent être adressées à l'Administration communale de Grimisuat, par écrit, sous pli recommandé, dans les trente jours à dater de la présente.

Grimisuat, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune de Grône

Enquête publique

L'Administration communale de Grône soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. et Mme Julien et Céline Bürgi-Albasini, rue de la Mine 29, 3979 Grône, pour rénover et agrandir un chalet d'habitation, parcelles Nos 2743 et 2744, plan 12, La Croix-du-Pont, zone moyenne densité, coord. 602515/122680, propriété de M. et Mme Pierre-Alain et Charlyse Albasini-Vocat. Dossier déposé le 19 décembre 2017.
- Mme Jeannette de Preux, chemin des Bochonis 4, 3979 Grône, pour transformer un cabanon de jardin existant et construire deux annexes, parcelle No 3388, plan 15, Le Nézot, zone faible densité, coord. 601532/122092, propriété de la requérante. Dossier déposé le 19 décembre 2017.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Toutes observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être formulées dans les trente jours dès la présente publication, sous pli recommandé, en deux exemplaires, à l'Administration communale, case postale 54, 3979 Grône.

Grône, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune de Grône

Aménagement du territoire

Création de zones réservées

Le Conseil municipal de Grône rend notoire qu'il a décidé, en séance du 19 décembre 2017, de déclarer zone réservée, pour une durée de vingt-quatre mois, au sens des dispositions des articles 27 LAT et 19 LcAT, sur les zones à bâtir destinées à l'habitat du Plateau supérieur de la commune selon le plan déposé à la commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation du plan d'affectation et de la réglementation y relative,

favorisant un développement cohérent en relation avec l'application des nouvelles bases légales fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

La zone réservée entre en force dès publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil communal. Elle sera abrogée après homologation des nouvelles prescriptions.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouverture officielles, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h. Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit à l'Administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Grône, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune de Grône

Suppression d'un plan d'alignement – Secteur Le Coujon – Le Poutès

Conformément à l'article 55 et aux articles 39 ss de la loi sur les routes (LR) du 3 septembre 1965, modifiée le 2 octobre 1991, la commune de Grône soumet à l'enquête publique la suppression du plan d'alignement homologué le 18 août 1993 pour le projet de route sur le secteur Le Coujon – Le Poutès.

Le plan est déposé au bureau communal où il peut être consulté, pendant trente jours, durant les heures d'ouverture officielles, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ce projet doivent être formulées par écrit, dans les trente jours dès la présente publication, sous pli recommandé, en deux exemplaires, à l'Administration communale, rue Centrale 182, case postale 54, 3979 Grône.

Grône, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune d'Isérables

Enquête publique

L'Administration communale d'Isérables soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- Requérant: Mme Vouillamoz Albertine, ch. de la Montagne 43, 1914 Isérables
Situation: parcelle No 3752, au lieu dit Les Prarions, située en zone agricole de montagne II
Coordonnées: 587.445/110'890
Objet: transformation d'une grange en habitation
Propriétaire de la parcelle: la requérante
Dossier déposé le 18.12.2017
- Requérant: Mme et M. Vouillamoz Albertine et Paul, ch. de la Montagne 43, 1914 Isérables
Situation: parcelle No 2662, au lieu dit La Teise, située en zone mayens
Coordonnées: 585.865/111'710
Objet: transformation d'une grange en habitation
Propriétaires de la parcelle: les requérants
Dossier déposé le 18.12.2017

Les observations éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la pré-

sente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Isérables, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune de Lens

Enquête publique

La commune de Lens soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire présentée par:

- Requérants et propriétaires: Mme et M. Von Roten Jeannette et Jean-Blaise, rue Saint-Jean 16, 1260 Nyon
Auteur du projet: bureau d'architecture Moix Bernard, rue de l'Eglise 19, 1950 Sion
Projet: construire deux habitations en résidence principale
Situation: plan 28, parcelles nos 3438 et 3439 au lieu dit Pramounir à Lens
Zone: 18.3 villas familiales
Coordonnées: 600'838 / 125'412
Dossier déposé le: 19 décembre 2017

Le dossier peut être consulté auprès du Service technique tous les après-midi des jours ouvrables. Les observations ou les oppositions dûment motivées devront être adressées, par écrit, en deux exemplaires, au Conseil communal, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Lens, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune de Liddes

Enquête publique

L'Administration communale de Liddes soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire présentée par:

- M. Gaël Métroz, rte de Rière-Ville 20, 1945 Liddes, pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale avec bureau. Parcelle No. 2720, plan No 34, au lieu dit le Rete. Auteur du projet: le requérant. Coord. 579'840/94'780. Zone: extensive village 0.6.

Les plans sont à consulter au bureau communal. Les observations ou oppositions doivent parvenir par écrit en deux exemplaires, dans les trente jours dès la publication du présent avis, à l'Administration communale de Liddes.

Liddes, le 22 décembre 2017
L'Administration communale



Commune de Martigny

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Martigny porte à la connaissance du public que M. Shahow Irannejad, domicilié à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi. Locaux et emplacements: parcelle No 3647 – plan 11, avenue de la Gare 41 à Martigny
Enseigne: Pizza Kebab Royal
Prestations: offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place – mets à emporter et/ou à livrer

Heures d'ouverture et de fermeture: 6 h-1 h
Début de l'activité: dès nouvelle autorisation d'exploiter